PROCÉDURE D'ADMISSION À LA FORMATION EN SOINS AMBULANCIERS

La procédure d'admission se déroule en plusieurs étapes et prend du temps. Vous trouverez toutes les informations sur la procédure d'admission ci-dessous. Veuillez noter que les documents d'inscription doivent être envoyés par voie électronique.

PAS À PAS POUR L'ENREGISTREMENT

1. Séance d'information

Participation obligatoire à une séance d'information. Inscription à la réunion d'information

2. Dossier de candidature électronique

Les personnes intéressées soumettent un dossier de candidature complet par voie électronique à la filière de formation AMB. Les différents documents doivent être téléchargés sur medi.ch sous forme de fichiers PDF. Postuler maintenant

3. Test d'auto-évaluation

Êtes-vous prêt·e à suivre la formation en soins ambulanciers ? Testez vos connaissances dans les matières fondamentales de la formation. En fonction du nombre de points obtenus à la fin des différents tests individuels, nous vous recommanderons de suivre un cours de préparation adapté. Ces cours sont actuellement uniquement dispensés en Allemand, merci d'en tenir compte avant inscription. Lancer le test / Inscription S'inscrire

Dossier de candidature

Documents	Commentaires
Informations sur les diplômes du degré secondaire II (CFC, ECG, gymnase) et, le cas échéaent, autres diplômes	
Informations sur les activités professionnelles	
Diplômes de degré secondaire II	Certificat fédéral de capacité avec relevé de notes et/ou certificat de fin d'études de l'école de culture générale et/ou de gymnase. S'il n'y a pas encore de diplôme du niveau secondaire II, veuillez joindre le dernier certificat. Joindre d'autres diplôme si disponibles.
Certificats de travail	Certificats de travail des emplois précédents (si disponibles) et si possible de l'employeur actuel.

Connaissances linguistiques

Connaissances du français De bonnes connaissances orales et écrites du français sont requises. Les candidat·e·s de langue étrangère doivent disposer d'un niveau avancé en français, correspondant à un certificat C1 selon le portfolio européen des langues.

Autres documents

Documents	Commentaires
Pièce d'identité	Recto et verso de la carte d'identité en cours de validité
Permis de conduire	Recto et verso (au moins la catégorie B doit être présente)
Extrait casier judiciaire	ne doit pas dater de plus de 3 mois
ADMAS_IVZ	ne doit pas dater de plus de 3 mois
Curriculum vitae	avec photo récente
Varia	p.ex. attestations, diplômes de langues, certificats, etc.

Vous recevrez un accusé de réception automatique lorsque votre dossier nous sera parvenu.

4. Confirmation

Votre dossier est examiné. Si le dossier de candidature est complet et que les critères d'admission sont remplis, vous recevrez une confirmation correspondante.

5. Frais d'inscription

Vous payez les frais d'inscription de CHF 150.00 conformément à l'ordonnance sur les émoluments du canton de Berne. La facture vous sera envoyée avec la confirmation.

6. Candidature auprès d'un service d'ambulances

- Dossier complet, y compris la confirmation de medi que les critères formels sont remplis. Joindre éventuellement encore un extrait de casier judiciaire récent et l'ADMAS. Ces deux documents doivent également dater de moins de 3 mois lors de la candidature définitive auprès du service d'ambulance.
- Procédure d'admission individuelle des services de secours
- Les modalités de candidature et les délais sont disponibles sur les sites web des services de secours.

7. Lieu de formation

L'inscription pour la place de formation se fait par le biais du service d'ambulance et doit être soumise par l'institution à la filière de formation.

8. Admission définitive

Après réception de l'acceptation écrite, nous avons besoin du formulaire suivant pour l'établissement du contrat de formation:
Fiche personnelle de l'étudiant-e.

ECOLE SUPÉRIEURE
SOINS AMBULANCIERS
;medi

9. Canton débiteur

En cas d'acceptation, notre secrétariat vous demandera, environ 3 mois avant la rentrée scolaire, de fournir des informations sur votre lieu de résidence et de présenter les attestations correspondantes. Cela permet de déterminer quel canton est compétent pour le financement de votre place d'études.

- Feuille de données personnelles HFSV pour la détermination du canton débiteur avec les annexes nécessaires

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question concernant l'admission.

MENTIONS LÉGALES

Procédure d'admission continue

La filière de formation en soins ambulanciers ES est dotée d'une procédure d'admission continue. Les filières ES sont remplies jusqu'a obtention d'une classe dont la taille est conforme au contrat de prestations et à la capacité maximale.

Admission

L'admission dans à la filière de formation en soins ambulanciers ES est définitive dès lors que :

- Toutes les étapes de la procédure d'admission sont considérées comme validées et que la taille maximale de classe n'est pas dépassée
- La candidate, respectivement le candidat bénéficie d'une confirmation écrite d'une place de formation dans un service d'ambulances reconnu par medi.

Décision, validité

La directrice ou le directeur de fillière communique la décision d'admission. Une décision positive est, en principe, valable deux ans.

Possibilités de répétition

En cas de décision négative, la canditate ou le candidat peut soumettre sa candidature une deuxième fois. Si la décision est à nouveau négative, la possibilité de soumettre sa candidature est autorisée, au plus tôt, après deux ans.